

Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | VIGNE

N° 10, 13 juillet 2017

- Développement phénologique.
- Maladies observées et actions de prévention.
- En cas de grêle.
- Phytotoxicité et coup de soleil.
- Insectes : phylloxéra, scarabée du rosier, scarabée japonais et tordeuse de la vigne.
- Carences : magnésium (Mg).
- Documents et références.
- Annexe 1 : Sommaire périodique des conditions météorologiques.
- Annexe 2 : Évolution régionale des risques pour le blanc.

DÉVELOPPEMENT PHÉNOLOGIQUE

La floraison est terminée dans les sites les plus chauds de la Montérégie. Voici un résumé des stades phénologiques observés dans les vignobles des différentes régions du Québec au cours de la dernière semaine.

Région	Date d'observation	Frontenac/Vidal/Vandal-Cliche/Marquette
Capitale-Nationale	11 juillet	31 / 27 / 29 / 29
Chaudière-Appalaches	5 juillet	27 / ND / ND / 25
Centre-du-Québec	7 juillet	31 / ND / ND / 31
Estrie	6 juillet	29 / ND / 27 / 29
Laurentides	10 juillet	31 / 31 / 31 / 31
Montérégie-Est	11 juillet	31 / 31 / ND / 31
Montérégie-Ouest	11 juillet	31 / 29 / 31 / 31
Montréal-Laval-Lanaudière	7 juillet	31 / ND / ND / 31
Saguenay	10 juillet	ND / ND / 27 / ND

ND : Non disponible

Stades phénologiques observés selon l'échelle de Lorentz et Eichhorn



25 : 80 % floraison
359-416 DJ



27 : Nouaison



29 : Baie de la taille
d'un plomb (4-6mm)



31 : Baie de la taille
d'un pois (7-10 mm)

MALADIES OBSERVÉES ET ACTIONS DE PRÉVENTION

Une bonne aération obtenue par une taille adéquate sur le rang et un bon désherbage au sol, limite le développement des maladies qui prospèrent en conditions chaudes et humides et peut vous faire épargner des applications de pesticides.

Plusieurs maladies ([anthracnose](#), blanc, [excoriose](#), [pourriture noire](#), [mildiou](#)) sont présentes actuellement selon différents niveaux d'intensité dans les vignobles dépistés au cours de la dernière semaine. À cette période-ci de la saison, les traitements de prévention ne doivent pas être retardés lorsque les conditions sont propices au développement des maladies.

Lorsqu'il y a beaucoup de croissance végétative, comme en ce moment, il est préférable de ne pas attendre 25 mm de pluie pour renouveler vos traitements surtout si les conditions météo favorisent le développement des maladies. Vos traitements fongiques de protection seront donc à renouveler en fonction des risques présents et à venir : temps chaud, humidité élevée, pluie, etc.

Les conditions météo que nous connaissons présentement sont propices au développement de la [pourriture grise](#). Les baies peuvent être infectées peu de temps après la floraison et demeurer sans symptôme jusqu'au stade véraison. Si la saison est chaude et pluvieuse et si la tordeuse de la vigne est présente, les risques de maladies sont plus importants. Les blessures causées par la grêle peuvent aussi servir de « porte d'entrée » pour la maladie. Si des antécédents de cette maladie sont présents dans votre vignoble, il est donc important de travailler en protection, de préférence le plus près possible des prochaines pluies, surtout du stade floraison jusqu'à la fermeture de la grappe principalement pour les cépages dont les baies sont très compactes.

Des produits conventionnels systémiques et biologiques sont homologués contre la pourriture grise. Il faut faire attention aux délais d'attente avant la récolte (DAAR) et au nombre maximal d'applications permises de ces produits. De plus, certains traitements fongiques appliqués en prévention contre d'autres maladies auront aussi un effet sur la pourriture grise.

Afin de diminuer les risques de développer de la résistance si vous intervenez avec des produits systémiques, faites-le dans la bonne fenêtre d'application, c'est-à-dire avant l'apparition des symptômes de la maladie et assurez-vous d'effectuer une bonne rotation des matières actives et groupes chimiques utilisés. Essayez d'employer une même famille chimique qu'une seule fois par saison.

Pour plus d'information sur les différentes caractéristiques des fongicides utilisés en viticulture, consultez le [bulletin d'information N° 1](#) du 25 mai 2017.

ATTENTION!

Si vous ne faites aucune rotation des groupes chimiques de ce type de produits, le champignon responsable de la pourriture grise peut rapidement devenir résistant aux fongicides systémiques utilisés.

Rougeot parasitaire (Rotbrenner)

Des symptômes du rougeot parasitaire ou Brenner, causé par un champignon, ont été signalés en Montérégie, dans les Laurentides et dans le secteur de Montréal-Laval-Lanaudière. Cette maladie est considérée comme épisodique et la lutte est uniquement préventive. Les risques d'infection s'échelonnent du stade trois feuilles déployées (EL09) jusqu'à la véraison (EL35). Vous pouvez intervenir en éliminant les feuilles atteintes en cours de saison pour diminuer l'inoculum pour l'année suivante.

Aucun fongicide n'est homologué au Canada contre le Brenner. Par contre, les traitements homologués et utilisés en prévention contre le mildiou ou le blanc (cuivre, mancozèbe, etc.) répriment généralement le Brenner.

Les symptômes de la maladie sont la présence de taches jaunes qui ressemblent au mildiou, mais qui ne développeront pas d'inflorescences blanchâtres sous la feuille. Les taches évoluent en nécroses brunes qui se dessèchent progressivement. Surveillez ces symptômes si vous cultivez certains cépages tels Maréchal Foch, Baco Noir et Saint-Croix qui sont réputés comme étant plus sensibles à la maladie.

Les conditions de développement de la maladie : le champignon vit à l'intérieur des feuilles mortes. Au printemps, les ascospores libérées sont disséminées par le vent. La contamination commence au stade trois feuilles déployées (EL09). Une période pluvieuse prolongée ou une forte humidité (2 à 4 jours) à des températures de 15 à 20 °C est essentielle pour que les spores germent sur les feuilles. Des taches colorées (jaune ou rouge) apparaissent 3 à 5 semaines après l'incubation. Il faut attendre encore 2 à 3 semaines pour voir les taches se dessécher.

Consultez le document [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) et le [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) pour compléter l'information présentée.

Blanc

Malgré que le niveau de **risque moyen** est atteint pour toutes les régions, les seules observations rapportées de cette maladie sont en Montérégie-Est et Ouest. Les symptômes peuvent être visibles dès la floraison, principalement dans les secteurs ombragés du vignoble. Le dépistage et la prévention sont donc de mise pour toutes les régions principalement pour les cépages très sensibles à la maladie. Toutes les stations météo consultées affichent une accumulation de degrés-jour en base 6 supérieure à 500 (voir les graphiques à l'[annexe 2](#)).

Pour revoir les explications du modèle mathématique du blanc, consultez l'[avertissement N° 7](#) du 22 juin 2017.

Date à laquelle le stade pousse verte (EL06) a été atteint en 2017 et nombre de degrés-jours en base 6 accumulés pour différentes régions

Régions	Estrie	Laurentides	Montérégie-Est (Missisquoi)	Montérégie-Ouest	Montérégie-Est (Rougemont)
Date moyenne du stade pousse verte (EL06)	16 mai	18 mai	12 mai	11 mai	11 mai
Degrés-jours moyens accumulés depuis EL06	614	647	677	727	722
Régions	Capitale-Nationale	Chaudière-Appalaches	Outaouais	Centre-du-Québec	Mauricie
Date moyenne du stade pousse verte (EL06)	27 mai	27 mai	21 mai	ND	20 mai
Degrés-jours moyens accumulés depuis EL06	508	525	573	ND	576

Données provenant de CIPRA

Selon le modèle :

- 500 à 600 degrés-jours accumulés = **risque moyen** : la fréquence du dépistage est augmentée et les traitements sur cépages sensibles (Chancellor, Seyval, Vidal et les pinots, etc.) peuvent commencer.
- 600 à 700 degrés-jours accumulés = **risque élevé** : la fréquence de dépistage est encore augmentée et les traitements fongiques sur les cépages modérément sensibles (De Chaunac, Frontenac, Foch, Ste-Croix, etc.) peuvent commencer.

Il est à noter que plusieurs produits appliqués en protection et homologués contre d'autres maladies ont aussi des effets sur le blanc. Cet élément est à considérer dans votre choix de produit.

Les documents « [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec](#) », « [Guide d'identification des principales maladies de la vigne](#) » et les bulletins d'information N° 3 du 20 avril 2007, N° 1 du 13 mai 2008 et N° 1 du 30 avril 2010 vous fourniront aussi plusieurs renseignements sur les maladies de la vigne et leur gestion.

EN CAS DE GRÊLE

Si votre vignoble est « grêlé », les blessures causées aux fruits par les grêlons représentent une excellente porte d'entrée pour plusieurs maladies, dont la pourriture blanche.

La pourriture blanche (*Coniella diplodiella*), aussi appelée « rot blanc » ou « coître de la vigne », **pourrait se développer sur les baies après la véraison, si celles-ci sont blessées**. Les insectes et tous les agents dont la **grêle** pouvant causer des blessures aux raisins favoriseront le développement du champignon. Ce dernier se développe sur les blessures et provoque le dessèchement des raisins. Un **traitement** à base de cuivre , folpet ou captane **dans les 24 heures suivant l'événement protégera les baies**. Dépassé ce délai de 24 heures, le traitement n'est plus efficace, puisque le champignon a eu suffisamment de temps pour infecter les fruits.

PHYTOTOXICITÉ ET COUPS DE SOLEIL : MISE EN GARDE

Des symptômes de [phytotoxicité](#) peuvent apparaître lors de périodes de chaleur. Attention aux produits que vous utilisez et aux moments auxquels vous faites vos applications. Plusieurs produits, dont le soufre, ne sont pas recommandés au-delà de 27 °C.

Lors de l'opération d'effeuillage, il est important de laisser quelques feuilles au-dessus de vos grappes pour les protéger contre les coups de soleil et assurer un bon mûrissement des raisins. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes. **Les symptômes de cette problématique peuvent être comparés à un début de pourriture noire.**

INSECTES

Si vous devez intervenir contre des insectes, si possible, retardez les traitements insecticides après la floraison afin de protéger les travailleurs « bon marché » que sont les différents auxiliaires (insectes, acariens et parasitoïdes) qui sont à l'œuvre dans vos vignobles. Si vous devez vraiment intervenir, des traitements localisés peuvent être faits dans les secteurs problématiques du vignoble afin de ne pas appliquer d'insecticides là où ce n'est pas nécessaire. Avant d'intervenir, consultez votre conseiller viticole, puisque les dégâts d'insectes sont souvent plus esthétiques qu'économiques!

Tordeuse de la vigne

Des observations de tordeuse de la vigne ont été faites en Montérégie-Est. Vérifiez avec votre conseiller s'il est vraiment nécessaire d'intervenir spécifiquement contre ce ravageur.

Ne traitez que si vous avez un historique de dégâts au vignoble tôt en saison. Il est possible de dépister la présence de glomérules sur les inflorescences à partir du stade boutons floraux séparés (EL17). Plusieurs produits sont homologués et efficaces en régie conventionnelle pour se protéger de la tordeuse. En régie biologique 🐜, la confusion sexuelle à l'aide de phéromone, [ENTRUST](#), [XENTARI](#), [BIOPROTEC CAF](#) et [DIPEL](#) sont homologués contre ce ravageur.

Phylloxéra (*Daktulosphaira vitifoliae*)

Pour les vignobles aux prises avec le phylloxéra, le dépistage et l'observation sont de mise afin de juger de la nécessité de traiter avec un insecticide et de cibler ainsi le bon moment d'intervention. Une fois la première génération terminée, le chevauchement des générations suivantes rend difficile de cibler le bon moment.

Scarabée du rosier

Les observations se poursuivent dans la majorité des régions, mais devraient se terminer bientôt. Pour plus d'information sur ce ravageur, vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 6](#) du 30 mai 2013.

Scarabée japonais

Le scarabée est maintenant présent dans ces quatre régions: Centre-du-Québec, Montérégie-Est, Montérégie-Ouest et Estrie.

Les produits pouvant être utilisés pour lutter contre cet insecte sont [ALTACOR](#), [IMIDAN](#) et [ASSAIL](#).

Consultez votre conseiller pour déterminer si un traitement est nécessaire et si vous pouvez intervenir seulement dans les secteurs aux prises avec ce ravageur

CARENCES

Magnésium (Mg)

Les observations de carences en magnésium (Mg) se poursuivent. **À partir du début de juillet, des interventions sont recommandées** pour les cépages sur lesquels la carence en magnésium est observée, principalement Frontenac. La stratégie décrite plus bas, développée en Ontario, propose trois traitements aux 10 jours à partir du début juillet.

Même si la carence en magnésium n'affecte pas le rendement, une carence persistante réduit la formation de la chlorophylle, des sucres et des protéines et peut aussi provoquer la chute prématurée des fruits.

La pulvérisation d'une bouillie de pesticides additionnée de sulfate de magnésium peut causer de la phytotoxicité sur les fruits ou le feuillage. Il faut donc épandre le sulfate de magnésium séparément. Consultez les étiquettes des produits pour connaître la compatibilité des chélates de magnésium et des pesticides. Utiliser les chélates recommandés pour les pulvérisations foliaires.

ATTENTION! Si les carences reviennent année après année, il serait bon d'apporter des correctifs par des applications de magnésium au sol.

La carence en magnésium se manifeste par un rougissement sur les cépages rouges et par un jaunissement entre les nervures des feuilles sur les cépages blancs. Les surfaces atteintes se nécrosent par la suite. La carence en magnésium affecte d'abord les feuilles âgées de la base des rameaux et s'étend vers le sommet. L'analyse foliaire (feuilles et pétioles) est un excellent moyen de détection de la carence.

Stratégie d'intervention pour les vignes en carence de magnésium

Moment	Produit	Dose	Notes
Trois pulvérisations à intervalles de 10 jours à compter de juillet	Sulfate de magnésium (sels d'Epsom)	20 kg/1 000 l d'eau	Pulvériser pratiquement jusqu'au point de ruissellement. Ne pas dépasser une concentration de 40 kg/1 000 l d'eau.
	Formulations liquides de magnésium, y compris les chélates	Consulter l'étiquette	Peut être compatible avec certains pesticides. Consulter l'étiquette.

Des mentions de carences en Manganèse (Mn) ont aussi été rapportées. Pour plus d'information sur cette carence et celle en potassium (K), consultez l'[avertissement N° 9](#) du 6 juillet 2017.

ROGNAGE

Les opérations de rognage se poursuivent en fonction de la croissance de la vigne, des cépages, de la vigueur des plants et des conditions climatiques. Le rognage permet d'éliminer la partie supérieure des rameaux afin de favoriser une **meilleure aération** et une plus grande pénétration de la lumière sur le rang et entre les rangs. Il permet aussi d'éliminer les jeunes feuilles et pousses qui sont plus sensibles aux diverses maladies. Par contre, ATTENTION à ne pas trop enlever de feuillage, puisque les raisins ont besoin de quelques feuilles au-dessus des grappes pour bien mûrir. Habituellement, 8 à 12 feuilles sont suffisantes.

Consultez l'[avertissement N° 7](#) du 22 juin 2017 pour revoir les informations sur les sujets suivants :

- Gestion des mauvaises herbes
- Analyses foliaires (pétioles) : floraison et véraison
- Un peu de vocabulaire : coulure et millerandage
- Programme AgriRECUP : récupération des contenants de pesticides.

DOCUMENTS ET RÉFÉRENCES

- [Gestion raisonnée des principales maladies de la vigne au Québec.](#)
- [Guide d'identification des principales maladies de la vigne.](#)
- [Guide de bonnes pratiques en viticulture.](#)
- [Guide d'implantation vigne.](#)
- [SAGE pesticides](#) : information sur les produits homologués dans la vigne, sur les délais de réentrée et ceux d'attente avant la récolte, sur les indices de risque sur la santé (IRS) et l'environnement (IRE), etc.
- Bulletin d'information « [Spécial phytoprotection bio](#) » du 2 juin 2017.
- VIGNE, [Guide de protection 2014.](#)
- IRIIS phytoprotection : <http://www.iriisphytoprotection.qc.ca/Default.aspx>. Pour une aide au diagnostic des problématiques rencontrées : maladies, insectes, phytotoxicités et autres (inscription gratuite).

Cet avertissement a été rédigé par Karine Bergeron, agronome. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter l'[avertisseuse du réseau Vigne](#) ou le [secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Annexe 1

Sommaire périodique début de la compilation le 1 mars 2017

Stations	04-juil	11-juil	Gains au 4 juillet	Gains au 11 juillet	Moyenne régionale 4 juillet	Moyenne régionale 11 juillet
Bas-Saint-Laurent						
Amqui	279	344	45	65	285,3	349,7
La Pocatière	325	394	53	69		
Rivière-du-Loup	252	311	42	59		
Capitale-Nationale						
Cap-Tourmente	334	402	56	68	338,8	408,0
Deschambault	340	403	55	63		
Sainte-Famille I. O.	346	418	56	72		
Saint-Laurent	335	409	57	74		
Centre-du-Québec						
Nicolet	441	482	94	41	449,0	507,5
Victoriaville	457	533	67	76		
Chaudière-Appalaches						
Honfleur	340	408	54	68	365,0	436,0
Saint-Antoine-de-Tilly	390	464	63	74		
509						
Compton	434	509	62	75	393,8	464,8
Lennoxville	409	481	58	72		
Melbourne	369	437	51	68		
Sherbrooke	368	435	53	67		
Stanstead	389	462	57	73		
514						
Lanoraie	441	514	65	73	405,0	472,7
L'Assomption	458	535	66	77		
Saint-Michel	316	369	50	53		
Laurentides						
Mirabel	410	478	57	68	429,0	501,3
Oka	434	508	62	74		
Saint-Joseph-du-Lac	443	518	61	75		
Mauricie						
Trois-Rivières	369	435	58	66	380,0	449,5
Shawinigan	391	464	63	73		

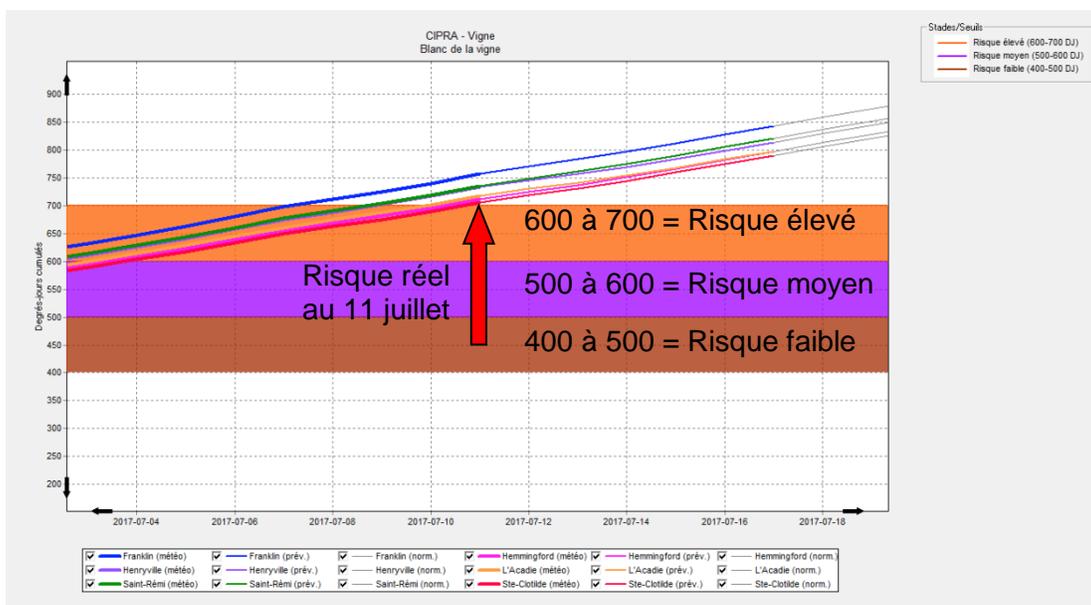
Données provenant de CIPRA

Stations	04-juil	11-juil	Gains au 4 juillet	Gains au 11 juillet	Moyenne régionale 4 juillet	Moyenne régionale 11 juillet
Montérégie-Est						
Dunham	454	533	65	79	465,7	543,7
Frelighsburg (AAC)	420	493	61	73		
Garagona	461	540	64	79		
Granby	450	525	64	75		
Rougemont	491	571	69	80		
Sainte-Cécile-de-Milton	457	534	65	77		
Saint-Hilaire	496	575	69	79		
Saint-Paul-d'Abbotsford	503	586	69	83		
Varenes	459	536	67	77		
Montérégie-Ouest						
Franklin	522	606	73	84	481,7	560,8
Hemmingford	481	558	69	77		
Henryville	508	593	71	85		
L'Acadie	461	539	67	78		
Sainte-Anne-de-	462	539	65	77		
Sainte-Clotilde	456	530	65	74		
Saint-Rémi	483	564	67	81		
Outaouais						
Gatineau A	419	487	58	68	424,0	496,8
La Pêche	392	458	55	66		
Pontiac	402	478	57	76		
Saint-André-Avellin	384	447	54	63		
Saguenay--Lac-Saint-Jean						
Hébertville	305	360	54	55	324,3	383,0
Laterrière	284	342	49	58		
Roberval	285	342	53	57		

Annexe 2

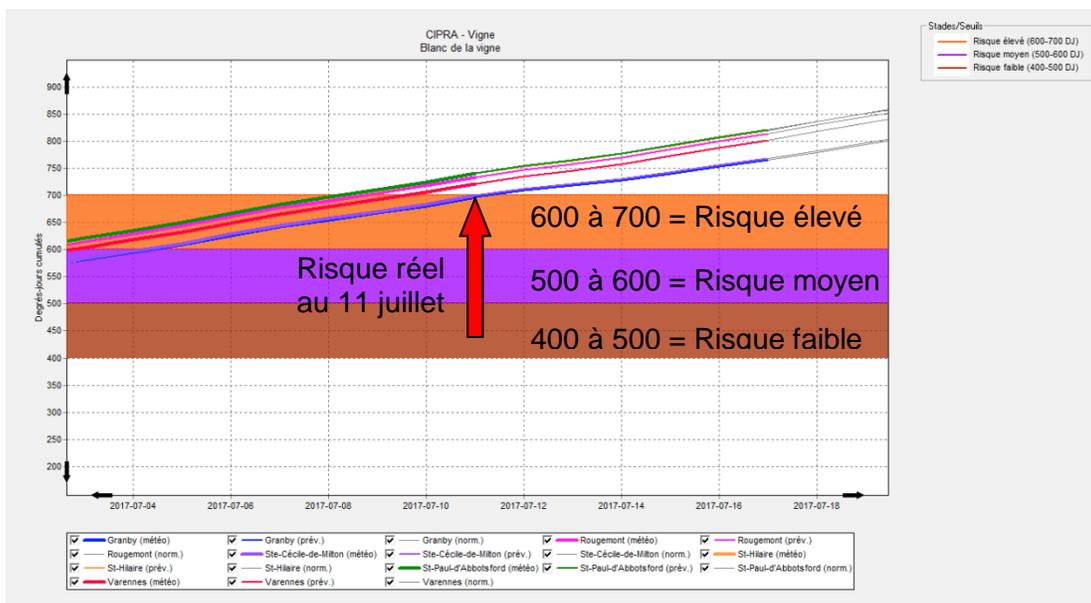
Évolution régionale des risques pour le blanc

Graphique 1 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de la Montérégie-Ouest, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 11 mai 2017



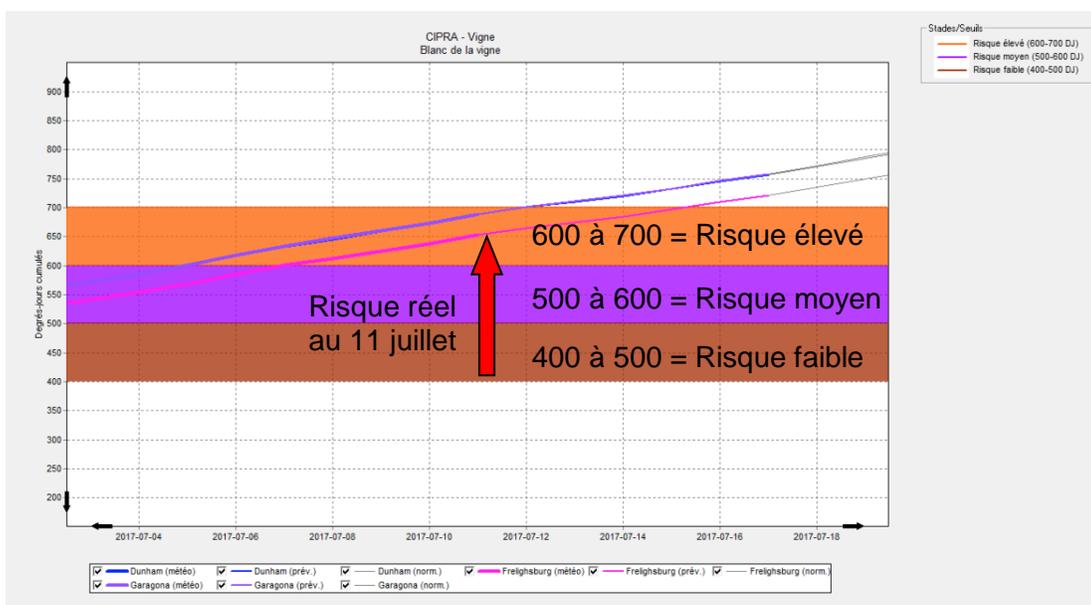
Pour le secteur de la Montérégie-Ouest, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 (risque élevé) est atteint et dépassé pour les stations météo consultées. Le risque est présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage et la protection doivent être commencés.

Graphique 2 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de Rougemont, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 11 mai 2017



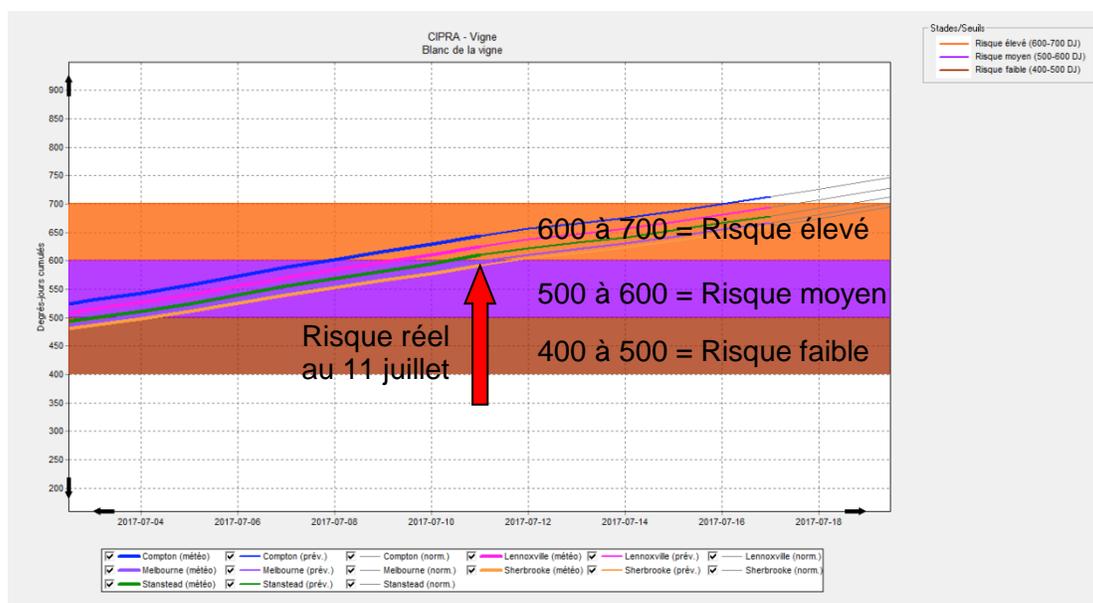
Pour les vignobles de la Montérégie-Est, secteur de Rougemont, le seuil de 700 degrés-jours en base 6 est atteint ou très près de l'être pour les stations météo consultées. Le risque est présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage et la protection doivent être commencés.

Graphique 3 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de Missisquoi, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 12 mai 2017



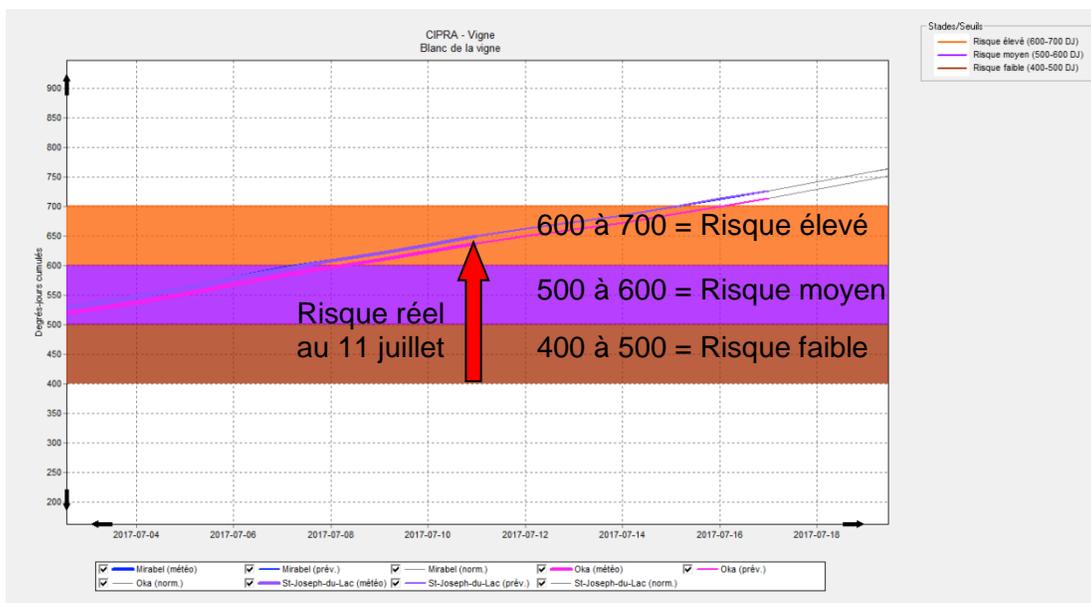
Pour les vignobles de la Montérégie-Est, secteur de Missisquoi, le seuil du risque élevé de 600 degrés-jours en base 6 est atteint pour l'ensemble des stations consultées. Le risque est présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage et la protection doivent être commencés.

Graphique 4 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de l'Estrie, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 16 mai 2017



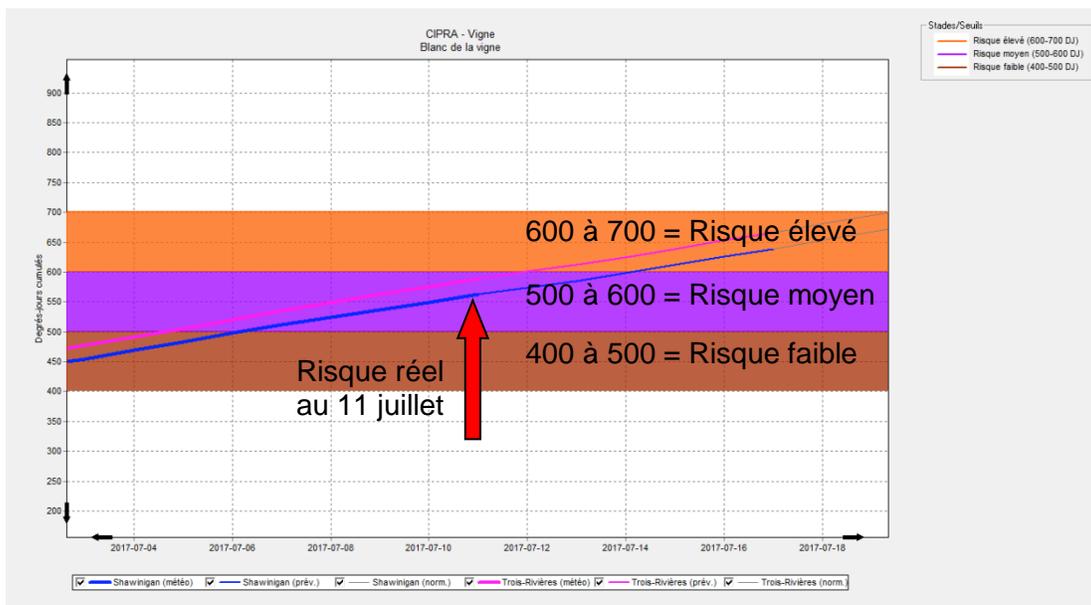
Pour les vignobles de l'Estrie, le seuil de 600 degrés-jours est atteint ou le sera au cours des prochains jours selon les prévisions du moment. Le risque est présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage et la protection doivent être commencés.

Graphique 5 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur des Laurentides, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 18 mai 2017



Pour les vignobles des Laurentides, le seuil de 600 degrés-jours en base 6 est atteint. Le risque est présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage et la protection doivent être commencés

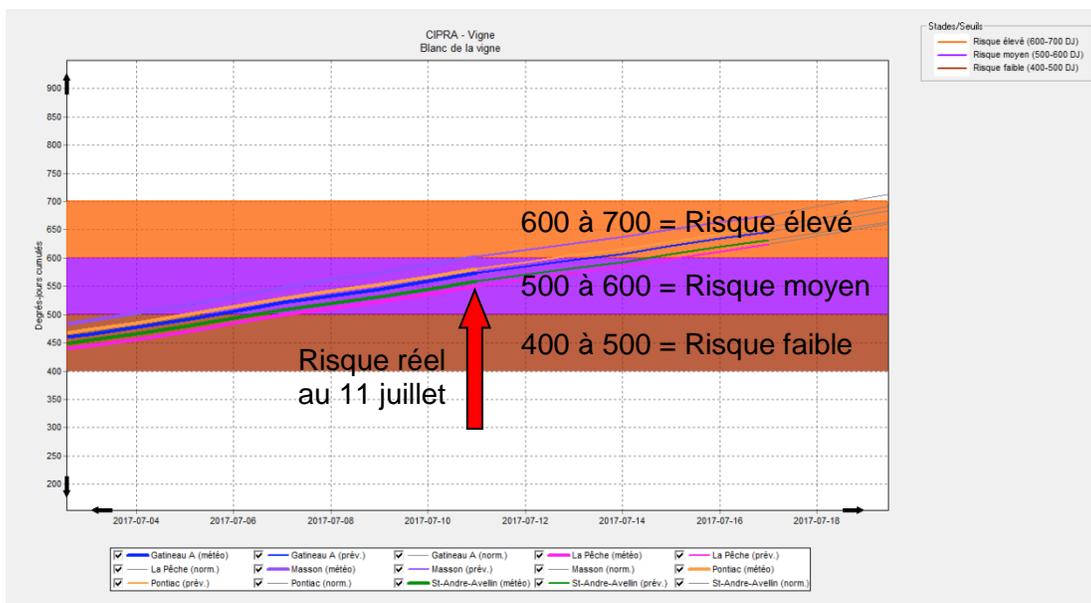
Graphique 6 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de la Mauricie, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 20 mai 2017



Pour les vignobles de la Mauricie, le seuil de 500 degrés-jours (risque moyen) en base 6 est atteint et celui de 600 degrés-jours (risque élevé) le sera au cours des prochains jours selon les prévisions. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le dépistage et la protection devraient commencer pour les cépages très sensibles à la maladie.

Une fois le seuil de 600 degrés-jours en base 6 atteint, le risque sera présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage régulier et la protection devront être planifiés.

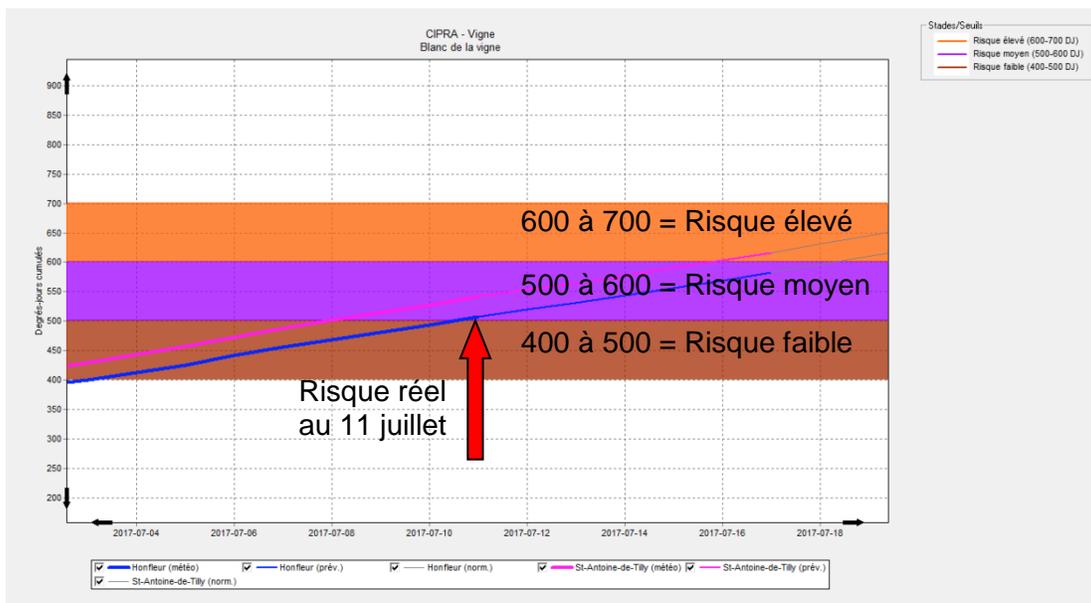
Graphique 7 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de l'Outaouais, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 21 mai 2017



Pour les vignobles de l'Outaouais, le seuil de 500 degrés-jours (risque moyen) en base 6 est atteint et celui de 600 degrés-jours le sera au cours de la prochaine semaine selon les prévisions du moment. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le dépistage devrait commencer pour les cépages très sensibles à la maladie.

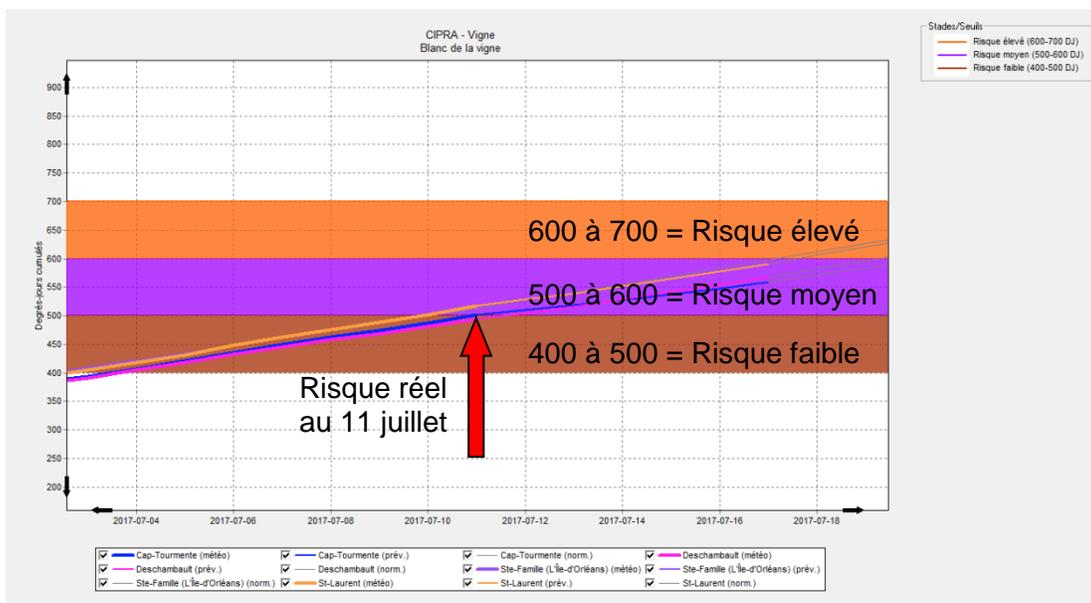
Une fois le seuil de 600 degrés-jours en base 6 atteint, le risque sera présent pour tous les cépages, peu importe leur sensibilité à la maladie. Le dépistage régulier et la protection devront être planifiés.

Graphique 8 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de la Chaudière-Appalaches, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 27 mai 2017



Pour les vignobles de la région de la Chaudière-Appalaches, le seuil de 500 degrés-jours (risque moyen) en base 6 est atteint et celui de 600 degrés-jours le sera au cours de la prochaine semaine selon les prévisions du moment et les normales saisonnières. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le dépistage devrait commencer pour les cépages très sensibles à la maladie.

Graphique 9 : Modèle pour le blanc, saison 2017, créé par CIPRA, pour le secteur de la Capitale-Nationale, dont la date moyenne du stade pousse verte (EL 06) est le 27 mai 2017



Pour les vignobles de la région de la Capitale-Nationale, le seuil de 500 degrés-jours (risque moyen) en base 6 est atteint ou le sera d'ici les prochains jours. Ajustez votre niveau de protection selon votre historique et la sensibilité des cépages présents dans votre vignoble. Le dépistage devrait commencer pour les cépages très sensibles à la maladie.